L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 21 MARS 1885.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE TRÈS IMPORTANTE

—DE—

TERRAINS VACANTS DE GRANDE VALEUR

Dans le Sixième District,

La vente la plus importante qui ait eu lieu depuis la guerre.

LES TERRAINS CONSISTENT EN

38 ILETS DE TERRE

COMPRENANT

Quatre ilets de terre de valeur,

DANS LES RUES LEVEE ET JERSEY.

Un ilet de terre de choix,

RUE MAGAZINE,

EN FACE DE L'ASILE POYDRAS.

Un ilet de terre rue Prytania; Un ilet de choix,

AU COIN DES AVENUES ST-CHARLES ET PETERS.

32 ILETS

PARFAITEMENT SITUÉS DANS L'AVENUE PETERS ET DANS LE VOISINAGE.

EMINEMMENT PROPRES POUR JARDINS, ORANGERIES, OU LAITERIES.

Le tout compose la propriété "Rickerville Ridge."

LE TERRAIN LE PLUS ÉLEVÉ DU DISTRICT ET OFFRANT UNE OCCASION SANS PAREILLE A LA SPÉCULATION.

POUR CAUSE DE LA

Succession George H. Pearson, décédé

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 10,835 du dossier de la Cour.

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

A de longs termes,

AVEC SEULEMENT 6 POUR CENT D'INTÉRÊT

Sans limite ou réserve.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureaux No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 21 mars 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C rendu le 21 juin 1884, et signé le 27 juin 1884, dans l'affaire de la succession de George H. Pearson, décédé, No 10,835, du Dossier de la cour, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan—

LE TOUT DANS LE FAUBOURG RICKERVILLE.

Sixième District.

Dans la rue Levée.

1. Cet ilet de terre de valeur, contenant 26 lots, dans le même district, dans l'ilet No 6, borné par les rues Peters avenue, Octavia, Levée ou Tchoupitoulas et Jersey, mesurant à peu près 361 pieds 6 pouces et 4 lignes de face sur chacune des rues Peters avenue et Octavia, 278 pieds 11 pouces de face sur chacune des rues Levée et Jersey.

Dans la rue Jersey.

2. Cet ilet de terre de valeur, contenant 20 lots, dans le même district, dans l'ilet No 11, borné par les rues Peters Avenue, Octavia, Jersey et Laurel, mesurant à peu près 274 pieds de face sur l'avenue Peters, 277 pieds de face sur la rue Octavia et 278 pieds 11 pouces sur la rue Jersey, 277 pieds de face sur la rue Laurel.

Rue Laurel.

3. Une certaine partie ou portion de terre, étant une partie de l'ilet No 10, borné par l'Avenue Peters, les rues Leontine, Laurel et Jersey, laquelle portion de terre mesure à peu près 218 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Laurel, 231 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Jersey, 269 pieds 10 pouces de face à l'Avenue Peters, et à peu près la même façade de l'autre côté, étant le côté supérieur de la partie du dit ilet, excepté une portion 99 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Jersey, sur 115 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à l'Avenue Peters. Cet ilet de terre est immédiatement à l'arrière de l'Asile Poydras.

Un ilet de terre rue Magasine.

4. Un ilet de terre de grande valeur, faisant face à la rue Magasine, et immédiatement en face de l'Asile Poydras, désigné par le No 22, borné par les rues Magasine, Camp, et Leontine et l'Avenue Peters, et mesurant 318 pieds et 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Leontine, 331 pieds 4 pouces de face à l'Avenue Peters, 311 pieds 2 pouces de face à la rue Camp, et 337 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Magasine, et contenant 26 lots de terre.

Un ilet de terre rue Prytania.

5. Un ilet de terre de valeur, sur la rue Prytania et l'Avenue Peters, désigné par le No 41, borné par l'Avenue Peters et les rues Léontine, Prytania et Pitt subdivisé en 12 lots, et mesure à peu près 201 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'Avenue Peters, 201 pieds 10 pouces de face à la rue Léontine, 207 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Prytania, et 190 pieds 11 pouces de face à la rue Pitt.

Un ilet de terre Avenue St-Charles.

6. Cet ilet de terre de valeur, connu comme le No 49, est borné par l'Avenue St-Charles, la rue Bondousquié, l'Avenue Peters et la rue Léontine, subdivisé en quatre sites de choix pour bâtisses, et mesurant à peu près 165 pieds 8 pouces de face à l'Avenue St-Charles, la même façade sur la rue Bondousquié, 365 pieds 10 pouces de face à l'Avenue Peters 5 pieds 10 pouces face à la rue Léontine, le tout plus ou moins.

Cet ilet de terre est le premier touchant à celui au dessus, la propriété "Gould" très connue fait face à ces deux belles avenues, le terrain est élevé et le site magnifique pour bâtisses.

Trente-deux ilets de terre.

7. Un ilet de terre No 74, borné par les rues Peters Avenue, Octavia, Long et Breslaw
8. Un ilet de terre No 77 borné par les rues Peters Avenue, Octavia, Breslaw et Arcadia
9. Un ilet de terre No 80, borné par les rues Peters Avenue, Octavia, Arcadia, et Clara ou Forstall.
10. Un ilet de terre No 82, borné par les rues Octavia, Joseph, Forstall et Martin ou Soulé
11. Un ilet de terre No 83, borné par les rues Peters Avenue, Octavia, Forstall et Soulé.
12. Un ilet de terre No 86, borné par les rues Peters Avenue, Octavia, Soulé et Cucullu ou Cosalea.
13. Un ilet de terre No 87, borné par les rues Octavia, Joseph, Soulé et Cucullu.
14. Un ilet de terre No 88, borné par les rues Octavia Joseph, Cucullu et Story.
15. Un ilet de terre No 89, borné par les rues Peters Avenue, Octavia, Cucullu et Story
16. Un ilet de terre No 93, borné par les rues Octavia, Joseph, Story et Barrett.
17. Un morceau ou portion de terre triangulaire borné par les rues Claiborne, Barrett et Joseph.
18. Une portion de terre irrégulière bornée par les rues Claiborne, Octavia, Joseph et Peters.
19. Un ilet irrégulier de terre, No 92, borné par le Peters Avenue et les rues Story, Octavia et Claiborne.
20. Un ilet irrégulier de terre No 95 borné par le Peters Avenue, les rues Octavia, Claiborne et Peters.
21. Un ilet de terre, No 99, borné par les rues Octavia, Joseph, Peters et Burke
22. Un ilet de terre, No 98, borné par le Peters Avenue et les rues Octavia, Peters et Burke
23. Un ilet de terre, No 10, borné par le Peters Avenue et les rues Octavia, Burke et Hodge.
24. Un ilet de terre, No 104, borné par le Peters Avenue et les rues Octavia, Hodge et Berthe.
25. Un ilet de terre, No 107, borné par le Peters Avenue et les rues Octavia, Burthe et Hopkins.
26. Un ilet de terre, No 106, borné par les rues Octavia, Joseph, Berthe et Hopkins.
27. Un ilet de terre, No 109, borné par les rues Octavia, Joseph, Hopkins et Minturn.
28. Un ilet de terre, No 108, borné par le Peters Avenue et les rues Octavia, Hopkins et Minturn.
29. Un ilet de terre, No 110, borné par les rues Octavia, Joseph, Minturn et York.
30. Un ilet de terre, No 111, borné par les rues Peters Avenue Octavia, Minturn et York.
31. Un ilet de terre No 113, borné par les rues Octavia, Joseph, York et McKenna.
32. Un ilet de terre No 114, borné par les rues Octavia, Joseph McKenna et Hewes.
33. Un ilet de terre No 117, borné par les rues Octavia, Joseph, Hewes et Baldwin.
34. Un ilet de terre No 118, borné par les rues Octavia, Joseph, Baldwin et Hoffman.
35. Un ilet de terre No 121, borné par les rues Octavia, Joseph, Hoffman et McDonogh.
36. Un ilet de terre No 122, borné par les rues Octavia, Joseph, McDonogh et Woodruff
37. Un ilet de terre No 125 borné par les rues Octavia, Joseph, Woodruff et DeArmas
38. Un ilet prolongé ou portion de terre, désigné par le No 124, faisant face à la rue Breedlove et ayant une façade sur la dite rue d'environ 376 pieds 4 pouces, et s'étendant à l'arrière, sur une largeur divergente au Canal de la Nouvelle-Orléans, une distance d'environ 3373 pieds à un point d'à peu près 153 pieds 6 pouces de face au dit Canal de la Nouvelle-Orléans, et borné par les rues Octavia, Joseph et Breedlove, et le dit Canal de la Nouvelle-Orléans.

Les susdites dimensions et limites sont toutes plus ou moins au pied américain et sont d'après le nouveau plan du Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans fait par John F. Braun, voyer, enregistré et daté du 1er octobre 1878, lesquels plans peuvent être vus à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste en paiement égaux à un, deux et trois ans avec 6 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885 et feront un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, Jr., No. 17 Commercial Place, aux frais des acquéreurs.

8 fév—8,15,22—mars 1,8,15,21

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur.
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

Pour quelque temps, à la Nlle-Orléans, aux bureaux de l'ABEILLE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés de valeur à l'encan

Situées dans le

1er, 2d, 3ème, 4ème et 6ème District.

Procès en Partage.

Aimée Becherou et al vs Martha Pinton, veuve en communauté et Exécutrice testamentaire de Pierre Crabites et als.

No 13,179, Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 23ème jour du mois de février 1885, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Division D. de ladite cour, et aussi conformément aux recommandations d'une assemblée de famille homologuée par un décret de ladite cour rendu le 6ème jour du mois de mars 1885—

Je procéderai à vendre à l'encan le SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, les propriétés suivantes, savoir :

PREMIER DISTRICT.

L'encoignure des rues Bassin et Girod.

1° UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Bassin, Remparts et Julie, mesurant 29 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Girod, sur 100 pieds de profondeur et faisant face à la rue du Bassin, et 30 pieds 8 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et donnant sur une allée ouvrant sur la rue du Bassin.

Cette propriété est louée $25 par mois avec un bail expirant en septembre 1885.

No. 17 rue Poeyfarré.

2° UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Delord, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Foucher, Annonciation et Delord ; lequel lot de terre mesure 20 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Poeyfarré, sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, renfermé dans le fond par une allée de 3 pieds de large, traversant de la rue Annonciation à la rue Foucher en commun au dit lot et aux autres.

Cette propriété est louée $20 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

Magnifique résidence haute en briques, rue Calliope No 239.

3° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Baronne et Dryades, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de 189 pieds 8 pouces 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue Baronne et 193 pieds 3 pouces 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Dryades, et 32 pieds 2 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une jolie résidence en briques à étage, construite à une distance de la rue et ayant toutes les améliorations modernes, louée $65 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

QUATRIEME DISTRICT.

Un grand ilet de terre avec une élégante résidence à étage, sur l'avenue Washington.

4° UN ILET DE TERRE subdivisé en 34 lots, situé au faubourg Livaudais, dans l'ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, St Georges et St-André, lequel ilet mesure 300 pieds de face à l'Avenue Washington, même façade à la rue Sixième, 448 pieds de face à la rue St-Georges et la même façade à la rue St André, mesure américaine.

Ensemble une élégante résidence à étage en bois, construite à une des encoignures et faisant face à l'Avenue Washington. Cette propriété rapporte $40 par mois et est sujette à un bail expirant en septembre 1885.

Une grande portion de terre formant les encoignures de l'Avenue Washington et des rues Freret et Locust.

5° UN LOT DE TERRE AVEC TOUTES les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Freret et Locust désigné par le No. 1 et mesurant 90 pieds de face aux rues Freret et Locust sur 277 pieds 9 pouces 6 lignes de face et de profondeur à l'Avenue Washington.

SECOND DISTRICT.

Spacieux lot de terre, avec résidence en briques à étage rue Conti No. 72.

6° UN SPACIEUX LOT DE TERRE composé de quatre lots désigné par les Nos. 40, 1, 2 et 3 dans le carré d'ilet borné par les rues Conti Bienville, Royale et Bourbon, lesquels lots mesurent ensemble 138 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur 216 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Royale, 64 pieds 2 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond, de là 60 pieds 10 pouces 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourbon et ensuite vers la rue Conti de 74 pieds 7 pouces 7 lignes sur une autre ligne de fond parallèle à la rue Conti et 149 pieds 9 pouces 7 lignes du côté vers la rue Bourbon ; la dernière partie du dit lot donnant sur une allée de 7 pieds de large ouvrant sur la rue Bourbon. Ensemble une grande résidence de famille en briques à étage, avec verandah en fer sur la façade et portant le No 72 de la rue Conti.

Cette propriété rapporte $125 par mois avec un bail expirant le 31 juillet 1888.

Résidence à deux étages en briques rue Bourbon No. 69.

7° UN LOT DE TERRE, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine Conti et Bienville, mesurant 31 pieds plus ou moins de face à la rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages portant le No. 79 rue Bourbon.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant en septembre 1886 à raison de $90 par mois.

Un lot de terre vacant faisant face à la rue Conti.

8° UN AUTRE LOT DE TERRE situé dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant 34 pieds 12 pouces de face à la rue Conti sur environ 44 pieds 3 pouces de profondeur. Loué à raison de $10 par mois.

TROISIEME DISTRICT.

Résidence en bois, à l'encoignure des rues Johnson et Laharpe.

9° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans le carré d'ilet borné par les rues Laharpe, Johnson, Lapeyrouse et Galvez mesurant 99 pieds 3 lignes de face à la rue Laharpe, sur une profondeur et façade à la rue Johnson de 195 pieds 5 pouces.

Les améliorations comprennent une résidence en bois construite à l'encoignure, louée $30 avec un bail expirant le 31 août 1885.

Ilet de terre face aux rues Champs-Elysées et Français.

10° UN CERTAIN ILET DE TERRE compris entre les rues Champs Elysées, Français, Agriculture et Abondance, ayant 24 lots et mesurant 319 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue des Champs Elysées, même façade à la rue des Français, 309 pieds 4 pouces de face à la rue Abondance et la même façade à la rue Agriculture.

Terrains vacants sur les rues Port et St-Ferdinand.

11° DIX NEUF LOTS DE TERRE, dans l'ilet compris entre les rues St-Avid, St-Ferdinand, Port et Prosper, désignés par les lots Nos 4 à 10 inclusivement et de 23 à 23. Pour les dimensions se référer au plan à la Bourse.

SIXIEME DISTRICT.

Terrain rue Dryades.

12° UN CERTAIN LOT DE TERRE dans le carré d'ilet, borné par les rues Dryades, Delachaise, Baronne et l'Avenue Washington désigné par le No. 11, mesurant 32 pieds de face à la rue Dryades, sur 150 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et Conditions.

Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur.

Les actes de ventes se passeront pardevant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs et contiendront toutes les clauses usuelles relatives au paiement de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des dits billets.

Les taxes dues et exigibles en 1885 seront assumées et payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acheteurs.

14 mars—14, 21, 28—avril 4 11 et 18.

Terrains vacants et bâtisses, près des casernes des Etats-Unis.

Succession de Eugène Dupré.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 13,231.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mars 1885, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 février 1885, les propriétés suivantes, savoir :

Huit lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet borné par les rues Tricou, Chartres, Delaronde et Hancock, désignés par les Nos 4 à 11 inclusivement.

Les lots Nos 4 à 9 inclusivement, mesurent chacun 20 pieds 3 lignes de face à la rue Tricou, sur 106 pieds de profondeur.

Les lots No. 9 formant encoignure aux rues Tricou et Chartres, et les lots No 10 et 11 mesurent chacun 26 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres, sur 124 pieds 10 pouces de profondeur.

Les lots Nos 4, 10 et 11 sont vacants.

Le lot No. 5 est vendu avec les bâtisses, comprenant une maison en bois, ayant deux chambres.

Les lots Nos 6 et 7 seront vendus ensemble avec une bâtisse en bois ayant deux chambres.

Les lots Nos. 8 et 9 seront vendus avec une bâtisse en bois, ayant six chambres avec galerie sur la façade, deux citernes en partie sur le No. 10, qui seront vendues avec les lots Nos. 8 et 9.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié ou davantage comptant, et la balance à 1 an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais des acquéreurs.

15 fév—15 21,28, 7, 14,21 mars

Résidence en bois à étage rue Tchoupitoulas, près de l'Avenue de la Louisiane, et face au dépôt du Rail Road de la ville.

Succession de Joseph Courtade.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 13,313

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville — Le SAMEDI, 28 mars 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1885, la propriété suivante, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'Avenue de la Louisiane mesurant 23 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, sur 98 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne vers l'Avenue de la Louisiane 107 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison haute en bois et dépendances. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêt de date garanti par hypothèque avec toutes les clauses de sécurité d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être fait au moment de l'adjudication. 22 fév—22, 28—mars 7, 14, 21, 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

ANNONCE JUDICIAIRE.

BELLE VENTE DE MAGNIFIQUES PLACEMENTS

—DE—

Propriétés Centrales de Choix,

—COMPRENANT—

Magasins et résidences situés dans le Premier et Second Districts de cette ville, et terrains vacants dans le Troisième District.

SUCCESSION DE ANTOINE CARRIERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—**Le Samedi, 4 avril 1885,** il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St-Charles— En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 février 1885,

Les propriétés suivantes et actions appartenant à la susdite succession, savoir :

Actions.

18 actions de $50 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans de cette ville d'après certificat No 335 daté 22 août 1872.

Propriétés foncières.

PREMIER DISTRICT.

Magasin en briques à quatre étages, encoignure des rues St-Charles et Poydras.

1° UN LOT DE TERRE formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Charles, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue Poydras.

Ensemble un magasin en briques à trois étages, avant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux, et quatorze chambres au dessus aux étages supérieurs, verandahs en fer au premier et second étages et faisant face aux rue St-Charles et Poydras.

Une autre bâtisse en briques à trois étages, attenant à la bâtisse ci-dessus décrite, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux magasins et onze chambres aux étages supérieurs, deux celliers de service pour la maison principale et la bâtisse attenante, cour carrelée, citerne, hydrant, chambre à bain, lieux d'aisance à chaque étage, gaz, etc., etc.

Le rez-de-chaussée du magasin de l'encoignure est loué à M. Dan Harley sans bail à raison de $100 par mois.

Le rez-de-chaussée de la bâtisse de derrière faisant face à la rue Poydras, Nos 153 et 155, est loué sans bail à raison de $40 par mois.

Les étages de la bâtisse principale, ainsi que ceux de la bâtisse attenante, sont loués à bail à M. Geo. M. Lally et connu comme l'Hôtel Lally, jusqu'au 1er octobre 1885, à raison de $1 0 par mois—le tout faisant un revenu annuel de $2,880.

SECOND DISTRICT

Magasin en briques à un étage, rue Decatur No 41.

2° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane; lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur ; ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $38.33[illegible] par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Trois magasins en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Bienville et Decatur.

3° UN TERRAIN formant encoignure, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Decatur, Chartres et Conti ; lequel lot mesure 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Decatur sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Bienville, le tout plus ou moins.

Ensemble un magasin en briques à deux étages construit à l'encoignure, avec volets en fer un autre magasin en briques à deux étages attenant, faisant face à la rue Decatur.

Ces deux magasins sont loués à bail à M. Auguste Bazzet à raison de $105 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Un autre magasin en briques à deux étages, avec résidence au-dessus et faisant face à la rue Bienville, et attenant à la profondeur aux deux magasins ci-dessus décrits.

Ce magasin est loué sans bail à raison de $20 par mois.

Résidence de choix en briques à un étage, rue Bourbon, No 181.

4° UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Ste Anne et Dumaine ; lequel lot de terre mesure 65 pieds 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la ligne vers la rue Dumaine, 84 pieds 6 pouces de la première profondeur sur la ligne vers la rue Ste Anne, et de là se rétrécissant à angle droit vers la rue Dumaine 38 pieds, de là sur une seconde profondeur de 44 pieds 4 pouces 5 lignes et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence de choix en briques à un étage, très spacieuse avant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée au centre, et de chaque côté à bons arches, cheminées en marbres très riches, vestibule servant de salle à manger, avec vestibule.

A l'étage supérieur, corridor au centre, cinq chambres à coucher, cabinet, grand vestibule, et galerie derrière, balcon en fer avec marquise sur la façade et le côté, gaz dans la maison.

Dans la cour, une bâtisse en briques à un étage, contenant cinq chambres au rez-de-chaussée et cinq au-dessus, galerie sur le côté et lieux d'aisance, cour dallée, citerne, hydrant, et un joli jardin d'agrément.

Résidence en briques à un étage rue Ste Anne No 93.

5° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Anne sur 129 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à un étage ayant au rez-de-chaussée quatre chambres avec porte à coulisse, galerie et côté, deux cabinets, cinq chambres à coucher au-dessus et un cabinet, cour pavée en briques avec une bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, cour carrelée, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc. — Loué $30 par mois, avec bail expirant le 1er septembre 1885.

Résidence à étage en bois, à l'encoignure des rues Esplanade et Derbigny.

6° UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et le chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 53 pieds 9 pouces de face à la rue Esplanade, 158 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, 165 pieds 6 pouces sur la ligne opposée sur une ligne oblique et 11 pieds 9 pouces de longueur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en bois à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double et salle à manger avec porte à coulisse, vestibule, galerie derrière, et à l'étage supérieur corridor, et quatre chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisance, et gaz, cave derrière, balcons sur la façade et le côté, dans la cour et attenant à la maison une bâtisse en bois ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au-dessus, lieux d'aisance, citerne, hangar à charbon, cour pavée, et cour, jardin, etc. Cette propriété est louée $50 par mois, avec bail expirant le 15 octobre 1885.

TROISIEME DISTRICT.

TERRAINS VACANTS.

7° DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par le Canal Marigny, les rues St-Antoine, Duels et Bagatelle; lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

8° QUATRE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Espérance, Lul, St-Antoine et Bagatelle, désignés par les Nos 9 à 12. Lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 9 formant encoignure aux rues Espérance et St-Antoine. Le tout d'après le plan fait par Chs G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Termes et Conditions, Pour les Actions comptant, Pour les Propriétés foncières.

Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes payables en 1885 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.

28 fév—7,14,21,28 mars—4 avril

Propriété rue Kerlerec.

Succession de George Allain.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 12,758.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 4 avril 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 25 février 1885, les propriétés suivantes, savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Kerlerec, Esplanade, Bourgogne et Remparts, désigné par le No 5, lequel lot de terre est attenant dans sa profondeur aux lots Nos 3 et 4 sur la ligne du fond et mesure 57 pieds 11 pouces 4 lignes sur les côtés parallèles à la rue Kerlerec, sur 55 pieds 5 pouces sur chacun de ses autres côtés, ensemble l'usage d'une allée ayant 6 pieds de large et ouvrant sur la rue Kerlerec, laquelle allée est commune également à deux autres terrains.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même ilet et District, désigné par le No 4, lequel lot de terre mesure 27 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 100 pieds 9 pouces de profondeur, ayant également droit à l'usage commun de l'allée ci-dessus mentionnée. Le tout d'après le plan fait par A. de Armas, député voyer de la ville, en date du 1er mars 1885.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, cinq pour cent honoraires d'avocat, et le transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, y compris toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes exigibles en 1885 seront à la charge des acheteurs en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er mars—1,7,14,21,28—4 avril

Fabrique de cigares à l'encan.

Vente positive.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 23 mars 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Franklin, entre les rues Canal et Gasquet—

La fabrique de cigares, avec tout le matériel nécessaire à l'exploitation de l'établissement; le tout étant en parfait état.

Aussi—Environ 5000 livres de tabac en feuilles—Havane, Connecticut et Kentucky.

Le tout sera vendu en bloc ou en détail. Les personnes désirant examiner l'établissement pourront s'adresser sur les lieux journellement, de midi à 1 heure de l'après-midi.

Conditions—Comptant sur les lieux.

18 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Six lots de choix à l'encoignure sud-ouest de la rue St-Charles et l'avenue de la Louisiane à un long crédit avec un faible intérêt.

Succession de Charles H. Churchill. No 9082 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la dite cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Six lots de terre dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Delachaise et de l'avenue de la Louisiane, désigné par les lettres A. à F. et mesure comme suit à savoir :

Les lots A. B. et C. mesurent chacun 34 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot D. mesure 33 pieds 10 pouces de face à l'Avenue St-Charles sur une profondeur et de face à l'avenue de la Louisiane de 120 pieds et forme l'encoignure sud-ouest des dites avenues.

Les lots E et F mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 135 pieds 10 pouces.

Les dits six lots forment un carré de terre, mesurant 135 pieds 10 pouces de face à l'Avenue St-Charles, sur 180 pieds de profondeur et de face à l'Avenue de la Louisiane.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ou 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes en 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant, au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel, notaire, No 158 rue Commune.

15 mars—15, 21, 28—avril 4, 11, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant cottage élevé

No. 153 rue Constance, entre Robin et Race.

Vente à l'encan à crédit.

Succession de Mme Mano Murphy, femme décédée de Daniel P. Murphy.

No. 11,371—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, sur la rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Nicholas H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1885, il sera vendu à l'encan la propriété et après décrites, à savoir :

Le cottage élevé No. 153 rue Constance, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, le lot est désigné par le No. 3 et mesure 41 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue, a une galerie de façade et une en arrière, 4 chambres en bas et 5 chambres, chambres à bain, et 2 chambres dans les mansardes, une bâtisse attenante à deux étages avec 4 chambres, 3 citernes, etc., et louée avec bail à M. Geo. Provensano à $40 par mois. La propriété est en bon état et dans un voisinage recherché.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur par devant John Bendernagel, notaire.

15 mars—15 21 28—avril 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Banque et de Chemin de Fer à l'encan.

Banque du Canal et Carrollton R. R. Co.

Succession de Mme Mary O'Meara, veuve en premières noces de Erasmus Griffith et en secondes noces d'Edward Burke.

No 11,847—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars 1885, à midi à la Bourse d'encan St-Charles en cette ville de la Nouvelle-Orléans en vertu d'un ordre de l'Honorable Nicholas H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 10 mars 1885, il sera vendu à l'encan—

Cent vingt actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company.

2° Quarante-cinq actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans and Carrollton Railroad Company.

Conditions—Comptant avant le transfert.

14 mars—14 15 21,22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison à l'encan.

Succession de Mme Mary O'Meara, veuve en première noce de Erasmus Griffiths et en seconde noce de Edward Burke.

No. 11,847—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—VENDREDI, 27 mars 1885 à 11 heures du matin au local No 192 rue Tchoupitoulas entre Julia et St Joseph, en vertu d'un ordre de l'Honorable Nicholas H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1885, il sera vendu à l'encan—

Les meubles de maison et les effets mobiliers de la dite succession, au dit local, contenant fort, piano, etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant.

14 mars—14 21 26 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour les capitalistes.

L'encoignure dominant

des rues Canal et Carondelet, faisant face aux "Bâtisses Touro" et au Pickwick Club, occupé par "Kuntz," le confiseur, Et autres,

Et donnant un revenu certain de $9,000 par an.

Vente à l'encan à crédit.

Pour effectuer un partage

Dans l'affaire en partage de propriétés foncières, appartenant aux successions de Madeleine A. Byrne et de John Bligh Byrne, consolidées Nos. 11,442 et 11,783 consolidés.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885 à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 26 février 1885, et signé le 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci après décrites à savoir :

La bâtisse en briques à trois étages à l'encoignure Sud Est des rues Canal et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le lot est connu comme le No 5 sur un plan par F. F. Zimpel, voyer, en date du 20 mars 1833, et mesure conformément au dit plan, au pied américain, 29 pieds 9 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 160 pieds 4 pouces et de face à la rue Carondelet. Le dit lot est sujet à l'usage d'une allée à peu près de 15 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet, seulement en commun à ce terrain et ceux qui touchent aux lots Nos 1, 2, 3 et 4, conformément au dit plan de Zimpel.

Le coin proprement dit, de même que le 2ème et le 3ème étages sont occupés par N. Kuntz, confiseur, les magasins Nos. 2, 2 bis, 2 1/2 et 4 sont occupés par MM. Capitou, Justrabo et Meyer et Hodgson ; l'étage supérieur par MM. Ellis Bros., J. Lewis et Dr. Murphy. La moyenne du loyer des dits magasins excédant $8700 par an. La dite propriété sera vendue sujette aux loyers et baux actuels dont on peut connaître les détails en s'adressant aux encanteurs, lesquels seront pleinement donnés le jour et au lieu de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers du prix d'achat devra être payé au comptant ; un tiers à douze mois, et un tiers à deux ans du jour de la vente, en billets de l'acquéreur, subdivisés en coupons à la convenance des parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, assurance en plein, et transfert de la police et toutes les autres clauses usuelles de garantie, l'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire, chambre No 32 Kenner Block.

8 mars—8,14,21,28—avril 4,5,10,11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE DE VILLE,

No 176 rue St Charles, entre Girod et Julie,

Près des résidences de MM. Spofford, Kohn, Twitchell et Davidson.

Vente pour du comptant.

Dans l'affaire de H. F. Bridewell & Co. vs leurs Créanciers.—H. F. Bridewell & Co., Henry F. Pridewell et George Moorman, individuellement.

No 12,557—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci dessus le 10 février 1885, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

La résidence en briques à deux étages et demi No 176 rue St-Charles, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, St-Mary ou Church, Girod et Julie. Le lot est désigné comme lot No 10 et mesure au pieds américain 27 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 149 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, s'étendant à la façade de la rue St-Mary, la résidence est retirée de la rue, a de vastes galeries avec colonnes, corridors spacieux, salon et salle à manger et il y a 10 ou 12 chambres à coucher.

Elle est située dans un centre très social, à quelques ilets des affaires, près la place Lafayette, à proximité de quatre lignes de chemin de fer, offre une occasion rare pour une maison splendide pour un marchand ou un professionnel.

Conditions de la vente—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. P. Upton, notaire.

15 fév—15 21 28 mars 7 14 15 20 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois à deux corps de logis, rue Broad, entre Canal et Gasquet.

Terrains de valeur pour bâtir Rues Canal, Douane, Rendon et Lopez.

Cinq ilets de terre Rue Bienville, entre Rocheblave et Dorgenois.

Succession de Mme Rebecca F. Hoyle.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 1250.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1885, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain terrain dans l'ilet borné par les rues Broad, Canal, Gasquet et Dorgenois, mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue Broad, sur une profondeur de 161 pieds 3 pouces sur la ligne touchant au lot No 9, et 149 pieds 6 pouces sur la ligne touchant au lot No 11. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis, caves, dépendances, etc.

2° DOUZE MORCEAUX DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Rendon et Lopez, désignés par les Nos 2, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 24.

Le lot No 2 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal ayant une profondeur entre lignes parallèles de 109 pieds 5 pouces et attenant au lot No 1 qui forme le coin des rues Canal et Lopez.

Le lot No 12 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur sur la ligne latérale attenant au lot No. 11 de 135 pieds 5 pouces 4 lignes, et sur la ligne attenant au lot No. 13, de 108 pieds 1 pouce 5 lignes, et de dimensions, dans le fond correspondant avec la profondeur des lignes des 13 pieds 11 pouces 5 lignes.

Le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de 123 pieds 6 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No. 14, formant le coin des rues Rendon et Douane, mesure 31 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue de la Douane sur une profondeur et façade à la rue Rendon de 100 pieds 8 pouces.

Les lots Nos 15, 16, 17, 20 et 21, mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue de la Douane sur une profondeur entre lignes parallèles de 109 pieds 8 pouces.

Les lots Nos 18 et 19 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue de la Douane sur une profondeur entre lignes parallèles de 123 pieds 6 lignes.

Le lot No 24 mesure 30 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur entre lignes parallèles de 123 pieds 6 lignes.

3° CINQ LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Douane, Rocheblave, Bienville et Dorgenois, désignés par les Nos 19, 20, 21, 22 et 23, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces 6 lignes d'après un croquis annexé à un acte passé par devant A. Barnett, notaire, le 22 juin 1871.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. L'acquéreur devra payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat et accepter toutes les clauses de garanties ordinaires, assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du montant de l'adjudication, et payer dix pour cent de ce même montant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Samuel Flower, notaire.

17 mars—17,21,28—avril 4,11,18.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur améliorée à Alger.

Succession de Charles Pitman.

No 13,559 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur Bureaux 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Wm T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1885, il sera vendu à l'encan, un certain terrain ou portion de terre de forme triangulaire étant dans le faubourg Duverje en cette paroisse rive droite du fleuve Mississipi, compris entre les rues Dolhonde et Mathéson, la ligne de Burg Mossy ; le quel dit morceau de terre désigné comme le lot No. 3, et mesure cent vingt trois pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Madison sur cent vingt quatre pieds 7 pouces à la rue Dolhonde, sur trois cent cinquante cinq pieds 6 pouces et 8 lignes sur la ligne de division de Burg Mossy. Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, avec orangers et arbres divers.

Pour plus amples informations, voir les plans à la Bourse.

Conditions comptant. Les taxes dues et exigibles en 1885 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robt. J. Ker, notaire.

17 mars—17,21,28 avril 4,11,18

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Terrain pour bâtir rue Dumaine.

Succession de Noel Galeaud et Estelle Beaulieu sa femme.

No 13,421—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau de terre, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Johnson, Prieur et Ste Anne, désigné par le lot No 14 sur un plan de E. Surgi en date du 29 octobre 1874 mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1885 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant Robt. J. Ker, notaire.

17 mars—17,21,28 avril 4,11,18

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Troisième District.

Succession de Theodore Schultz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 12,956.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 24 février 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Espagne, Bourgogne, Poëte et Dauphine mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

28 fév—28—7, 14, 21, 28 mars—4 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix terrains de valeur dans le Sixième District.

Succession de George Allan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 13,126.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour, en date du 24 février 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Carondelet, Robert et Baronne. Les dits lots sont numérotés de 1 à 10 inclusivement, comprenant toute la façade du dit ilet sur la rue Upperline, et mesurent, chacun, 31 pieds 2 pouces de face à la rue Upperline sur une profondeur de 100 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant George C. Proot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur aura à payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

28 fév—28 mars 7 14 21 et 28

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Henri Montreuil vs. Ses Créanciers. } No 13,466. Division A.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de Henri Montreuil, pétitionnaire, ait lieu pardevant Charles Bells, notaire en cette ville, LUNDI, le 23me jour de mars 1885, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'application du dit pétitionnaire pour un sursis, et dans l'intervalle que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Henry Montreuil soient suspendues et que M. Gill, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 10 février 1885

(Signé) A. L. TISSOT, juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Dép. Greffier.

20 fév—3t

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. L. Norès vs. ses créanciers. } No 13,469. Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du petit cessionnaire H. L. Norès soit et est, par la présente, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 23me jour de mars 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Harry Renshaw Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1885.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

20 fév—3t

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GRANDE VENTE

d'Emplacements de choix pour le Commerce RAPPORTANT DE BEAUX REVENUS.

Coin des rues St-Charles et Commune,

Vis-à-vis de l'Hôtel St-Charles.

Occupés par les Salles de Billards de Miller et divers autres.

Coin Baronne et Commune,

Vis-à-vis la Compagnie du Gaz.

Occupé par Judah Hart et autres.

Magasin Rouge No 1 sur la Levée,

Entre le marché Français et le marché aux légumes, occupé par S. Alexander comme magasin de marchandises sèches.

No 9 rue Decatur,

Vis-à-vis la Poste des Etats-Unis, occupé par Folsom Bros.

No 11 rue Decatur,

Vis-à-vis la Poste des Etats-Unis, occupé par George Ellis, libraire.

Coin Dauphine et Orléans,

Bâtisse en briques à un étage.

Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine,

Entre Ste Anne et Orléans, bâtisses en briques à double corps de logis.

No 53 rue Orléans,

Entre Dauphine et Bourbon, bâtisse à un étage.

Rue Orléans,

Entre Bourbon et Dauphine.

Nos 122 et 124 Rue Toulouse,

Entre Dauphine et Bourgogne, grande bâtisse en briques occupée par la "Louisiana Troy Laundry Company".

Nos 103 et 105 rue des Remparts,

Entre St Louis et Toulouse, bâtisses en briques à deux étages avec mansardes et à deux corps de logis.

No 91 rue St-Louis,

Entre Bourbon et Dauphine bâtisse en briques à deux étages.

Marie C. Durruty et als. vs. Mme Louise Gasquet et als.

En partage entre les héritiers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 12,704

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 4 Avril 1885 à midi il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 8 janvier 1885 et signé le 10 janvier 1885 par l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur ci après décrites, à savoir :

PREMIER DISTRICT.

1. UN CERTAIN TERRAIN ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Canal, Commune et Carondelet formant le coin des rues St-Charles et Commune, et mesurant au pied américain d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville, le 3 décembre 1884 comme suit : 35 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles 119 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Commune, 121 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne latérale et 43 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises, avec balcon en fer au second étage désignée par les Nos municipaux 25 et 27 rue St Charles et Nos 141 et 143, 145, 147 et 149 rue Commune.

Cette dite propriété rapporte un loyer annuel de six mille neuf cents piastres ($6,900). Elle est vendue sujette aux baux suivants à savoir : En premier lieu à John Miller, cette partie du rez de chaussée désignée par le No. 143 rue Commune et cette partie rue St Charles où il a maintenant comme entrée à sa buvette (bar room), aussi, tout le second et le troisième étage, le tout loué jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de deux cent soixante piastres ($260) par mois payables mensuellement. En second lieu, à divers locataires dont les baux expirent le 30 septembre 1885, le reste de la dite bâtisse à raison de trois cent quinze piastres ($315) par mois payables mensuellement.

2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Baronne et Carondelet formant le coin des rues Baronne et Commune mesurant au pied américain d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de ville le 3 décembre 1884, comme suit : 45 pieds de face à la rue Commune 110 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Baronne 106 pieds 2 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale et 23 pieds 9 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises, avec grand verandah en fer au second étage, désignée par le No municipal 196 rue Commune et Nos 43, 45 et 47 Baronne.

Cette propriété est vendue sujette à divers baux expirant le 30 septembre 1885 à raison de deux cent sept piastres et cinquante cents ($207.50) par mois payable mensuellement pour tout le rez de chaussée, ainsi que deux bureaux au second étage et deux bureaux au troisième étage. En outre des bureaux loués comme ci-dessus, il y a au troisième un bureau loué au mois, à raison de dix piastres ($10) par mois et deux bureaux inoccupés, dont un au deuxième.

SECOND DISTRICT.

3. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Dorsière, Decatur (autrefois Vieille Levée) et Douane désigné par le No. 4, sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de la ville, le 3 décembre 1884 et mesurant au pied américain, conformément au dit croquis ou certificat d'arpentage 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes se dirigeant de la rue Decatur à la rue Dorsière de la rue Decatur à la dite rue Dorsière, lequel lot ayant sur cette dernière rue une façade de 29 pieds 11 pouces 3 lignes.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises, connue par le No municipal 9 rue Decatur et occupée par MM. Folsom Bros. marchands de tissus. Ladite propriété se vend sujette à un bail en faveur desdits Folsom Bros, expirant le 30 septembre 1885, au taux de cent soixante quinze piastres ($175) par mois, payable mensuellement.

4. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dorsière, Decatur (autrefois Vieille Levée), Canal et Douane désigné par le No 5, sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de la ville, le 3 décembre 1884, et mesurant au pied américain, conformément audit croquis ou certificat d'arpentage, 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, se dirigeant de la rue Decatur à la rue Dorsière, ledit lot ayant sur cette dernière rue une façade de 29 pieds 11 pouces 3 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, connue par le No 11 rue Decatur et occupée par George Ellis qui y tient une librairie et un magasin de fournitures de bureau. La dite propriété se vend sujette à un bail audit Geo. Ellis expirant le 30 septembre 1887, au taux suivant, savoir : Jusqu'au 30 septembre 1885 cent quarante piastres ($140) par mois, payable mensuellement du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1886, cent cinquante piastres ($150) par mois, payable mensuellement, et du 30 septembre 1886 au 30 septembre 1887, cent soixante piastres ($160) par mois, payable mensuellement.

5. TOUTE CETTE PORTION OU CE LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le chemin public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés désigné par la lettre A, et ayant au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face sur la ligne de la Vieille Levée, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du vieux chemin public, maintenant rue Peters, 54 pieds sur le côté ouest, sur la ligne du lot No 2, et 56 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté est, sur une ligne faisant face au Marché aux légumes. Le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié architecte, le 26 novembre 1884.

Cette propriété est connue habituellement sous le nom de Red Store No 1, et les améliorations consistent en un édifice en briques à trois étages couvert en ardoises, occupé par S. Alexander qui y tient un magasin de tissus (dry goods). Ladite propriété se vend sujette aux deux baux suivants, en faveur dudit S. Alexander, savoir : le premier expirant le 30 septembre 1885, et le second, le 30 septembre 1890, au taux de cent cinquante piastres ($150) par mois jusqu'au 30 septembre 1885, et au taux de cent trente cinq piastres ($135) par mois, du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1890, le locataire faisant toutes les réparations nécessaires.

6. DEUX CERTAINS LOT DE TERRE se touchant, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourgogne, mesurant ensemble, plus ou moins au pied américain, environ 64 pieds 10 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur d'environ 102 pieds 3 pouces.

Les améliorations comprennent l'édifice en briques à deux étages, couvert en ardoises, et bien connu, occupé autrefois par les écuries de VanRooten, et aujourd'hui par la Louisiana Troy Laundry. Cette propriété se vend sujette au bail en faveur de Joseph Hernandez expirant le 31 janvier 1886, au taux de $40 par mois, le locataire s'obligeant à faire à ses frais toutes les réparations nécessaires.

7. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Louis, Toulouse et Bassin, ayant, au pied américain, conformément au croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 74 pieds 3 pouces.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, avec mansardes, à double corps de logis, et couverte en ardoises, avec lieux d'aisance, etc., connue par les Nos municipaux 103 et 105 rue des Remparts. La maison a un balcon en fer sur la façade et environ 6 chambres dans chaque corps de logis. Le tout est loué à raison de cinquante piastres ($50) par mois.

8. UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Bourbon, Toulouse et Dauphine et mesurant, au pied américain, conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur, entre lignes parallèles de 65 pieds 7 pouces.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant 4 chambres, galerie de côté, lieux d'aisance, etc.; le rez-de-chaussée est occupé comme entrepôt de fruits. La propriété est connue comme le No 91 rue St Louis, est louée à raison de $20 par mois payables mensuellement.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

9. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Orléans et Ste Anne, désignés par les lettres A. B. C. D et mesurant, au pied américain, comme suit :

Le lot A, a 64 pieds 11 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 64 pieds 6 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage ayant deux corps de logis, avec une cuisine en briques à deux étages ayant huit chambres à chacun des côtés, lieux d'aisance, etc., connue comme Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine, louée à raison de $40 par mois.

Le lot B forme l'encoignure des rues Orléans et Dauphine et mesure 33 pieds 2 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur, entre lignes parallèles, et façade à la rue Dauphine de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant cinq chambres, lieux d'aisance, etc. et est occupée comme buvette : louée $30 par mois.

Le lot C mesure 30 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles, de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois et en briques à un étage couverte en ardoises, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, hangar, etc., connue comme le numéro municipal 53 rue Orléans.

Le lot D mesure 28 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 83 pieds 1 pouce, le tout conformément aux plans et croquis faits par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884. Les lots C et D sont occupés comme dépôt de bois et de charbon et sont loués à $20 par mois.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ordre ou à leurs propres ordres par lui ou par eux endossés, divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue pour garantir le paiement des dits billets avec toutes les autres clauses usuelles de garantie, inclus les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux vendeurs. Les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1885 devront être payées par l'acquéreur ou les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. J. Castel notaire, aux frais des acquéreurs.

28 fév—28—7 14, 21, 28 mars—4 avril.

Propriété de valeur sur le Bayou St-Jean.

Succession de Jean Egretaud.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 12,786.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 11 avril 1885 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mars 1885 pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville sur la rive droite du Bayou St Jean, un lot désigné par le No 13 et mesurant plus ou moins au pied américain 100 pieds de face au Bayou St Jean ou chemin qui le longe sur toute la profondeur entre lignes parallèles jusqu'à la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Félix Labatut. L'autre lot désigné par le No. 12 touche au lot ci-dessus et mesure plus ou moins 100 pieds de face au dit Bayou St Jean ou chemin qui le longe, sur une profondeur de 360 pieds moins cette portion du dit lot 12 que par acte passé pardevant F. Bouny, notaire, le 14 juin 1869, le dit Jean Egretaud a vendu à Mme A. Guenard, laquelle portion mesure 32 pieds de face au Bayou St Jean sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles bornée sur un côté par la balance du lot No. 12 et sur l'autre côté par le lot No 11.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 an de crédit avec 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et les clauses usuelles hypothécaires, honoraires d'avocat, assurance, etc.

Acte de vente pardevant J. J. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mars—7 14 21 28—4 11 avril

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une superbe maison et terrain sur l'Avenue Canal,

du style moderne et parfaitement finie, récemment réparée, avec un terrain spacieux avec de jolis dessins et ornements, bâtie par feu Wm A. Bell. A l'encan, avec des conditions faciles à long crédit.

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs ses créanciers.

No 13,141—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, et signé le 5 mars 1885 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, savoir :

Cette résidence charmante et complète anciennement connue comme la Résidence de Bell, située sur l'Avenue Canal dans le Premier district de cette ville, le terrain occupe tout l'ilet borné par l'Avenue Canal, les rues Gasquet, Telemachus et Cortez, et mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face sur chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Telemachus et Cortez, communication constante et rapide avec le centre des affaires, soit par chars urbains ou chemin de fer.

La résidence est une bâtisse sur l'Avenue et se trouve entourée par un très beau jardin et pelouse, le site est des plus agréables et des plus attrayants, la maison a une coupole élégante, sur la façade ainsi que de spacieuses galeries ornées de colonnes. Il y a au centre un large vestibule, des octogones sur le côté et un observatoire élevé.

Les salons, la bibliothèque, la salle de réception, la salle à manger et les principales chambres à coucher sont vastes et parfaitement finies. Tous les devants de cheminées sont du marbre le plus fin, la disposition des principaux appartements est parfaite. On y trouve tout ce qui est nécessaire aux besoins et au confort d'une grande famille.

Dans l'aile à deux étages, la cuisine munie d'un range, la chambre à provision, les cabinets, les chambres à coucher les chambres à donnes, etc., et autres dépendances sont vastes et en rapport avec le somptuosité de la résidence.

Dans les cours, se trouvent toutes les autres dépendances nécessaires, tels que écuries, remises, poulailler, etc.

Les visiteurs ne seront admis que sur une carte des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans du jour de la vente, pour billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes 1885 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur par devant Wm O. Hart, notaire, No 81 rue St Charles.

8 mars—8 14 21 28 avril 4 5 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 32 rue Tonti.

Et cinq terrains pour bâtir sur les rues Gasquet et Rocheblave.

Succession de David Stewart.

No 12,095.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 4 Avril 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 28 Février 1885, il sera vendu à l'encan dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci après décrites, à savoir :

1° Le cottage en bois à deux corps de logis et à un étage, No 32 rue Tonti, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gasquet et Palmyre, le lot est désigné comme le No 5 et mesure 32 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 104 pieds 3 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° Six lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Canal, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les Nos 16, 17, 24, 25, 26 et 27, mesurant comme suit :

Les lots Nos 16 et 17 mesurent chacun 27 pieds 10 pouces de face à la rue Gasquet, le lot No 16 a une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes et le lot No 17 a une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les lots Nos 24, 25, 26 et 27 se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 103 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. 10 pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, notaire, No 188 rue Gravier.

4 mars—4 14 21 28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Roues, Camions, etc. à l'encan.

Succession de David Stewart.

No 12,095—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—MERCREDI 25 mars 1885, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 508 rue du Canal, entre Rocheblave et Dorgenois, 1er district, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1885 il sera vendu à l'encan—

Les meubles de maison et effets mobiliers, camions, trucks, brouettes, harnais, charrettes, bois, etc., d'après un inventaire enregistré à la Cour.

Conditions—Comptant.

14 mars—14 21 22 25

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ameublement et effets mobiliers, lits, literies, matelas, tables, chaises, etc., etc.—Aussi, un piano droit de Pleyel.

Tout le contenu de la résidence No. 191 rue Tchoupitoulas, entre St. Joseph et Julia.

Succession de Maggie A. Farrell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Dossier No. 10,895.

PAR MATHER & HOMES, WARREN HOMES, encanteur Bureau No. 9 rue Carondelet—MARDI, 24 mars 1885, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux No. 191 rue Tchoupitoulas, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date 9 mars 1885, pour le compte de la succession de Maggie A. Farrell, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison, etc., d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la dite cour.

Conditions—Comptant

13 mars—13, 15, 22, 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE IMPORTANTE

De Propriétés de valeur améliorées et nues dans le Second, le Troisième et le Sixième District.

No 187 rue St-Louis, entre Tremé et Franklin.

No 189 rue St-Louis, entre Franklin et Tremé.

No 45 rue Toulouse, entre Royale et Chartres.

No 61 rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon.

No 176 rue de la Douane, entre Remparts et Bourgogne.

No 60 rue de l'Hôpital, entre Royale et Chartres.

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue de la Levée, entre Espagne et Mandeville, et coin Mandeville et Espagne.

No 551 rue Dauphine, coin Washington.

No 7 rue Annette, entre St-Claude et Marais.

No 115 rue Annette, entre Claiborne et Derbigny.

No 102 rue de la Levée, entre Enghien et Port.

Coin Champs-Elysées et Royale.

Rue Royale, entre Champs-Elysées et Français.

Champs-Elysées, entre Royale et Chartres.

Louisiana Avenue, entre St-Charles et Prytanée.

Coin Camp et Valmont. Ilet de terre à Burtheville.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 21 mars 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, les propriétés ci-après décrites, savoir :

SECOND DISTRICT.

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Franklin et Tremé mesurant 39 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 65 pieds 11 pouces sur la ligne de côté vers la rue Tremé et 68 pieds sur la ligne de côté vers la rue Franklin.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et à deux corps de logis avec mansarde couverte en ardoises, contenant 4 chambres, 2 cabinets et galerie au rez des chaussée et 2 chambres dans la mansarde aussi une cuisine à deux étages couverte en ardoises, avec 6 chambres cour pavée en briques water works cuve lieux d'aisance etc. La propriété est louée $30 par mois et porte le numéro municipal 187 rue St Louis.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par la lettre B situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Tremé et Franklin mesurant 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur de 93 pieds 2 pouces.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage avec mansarde couverte en ardoises et ayant 3 chambres, une cuisine à deux étages couverte en ardoises, contenant 4 chambres, cuve, waterworks, lieux d'aisance, cour briquetée, etc. La propriété rapporte $10 par mois et est connue par le No municipal 189 rue St Louis.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet compris entre les rues St Pierre, Toulouse, Bourbon et Royal mesurant au pied américain, 33 pieds 11 pouces de façade rue St Pierre, sur une profondeur de 64 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques, couverte en ardoises et une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises y attenante. Il y a une grande salle pavée en dalles. La maison principale a salon, salle à manger, cuisine, et caves, 5 chambres, galerie entourée, en fer donnant sur la cour, galerie de côté, vestibule, cour, gaz, cabinets, lieux d'aisance, citerne, cour en dalles, carrée, partie pavée de dalles et le reste en briques.

Cette propriété porte le No 61 de la rue St Pierre, et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1885 à raison de $30 par mois, payable mensuellement.

4° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Chartres et Royale, désigné par la lettre A et mesurant au pied américain 30 pieds 9 pouces 3 lignes de façade rue Toulouse sur une profondeur de 102 pieds 5 pouces 5 lignes du côté le plus rapproché de la rue de Chartres et de 120 pieds 7 pouces de l'autre côté, de là le terrain s'élargit de 2 pieds 10 pouces et 6 lignes et s'étend ensuite à 62 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière. Le terrain a sur la ligne de derrière une largeur de 33 pieds 7 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence confortable en briques à deux étages avec balcon sur la rue. Au rez-de-chaussée il y a des salons à arche avec chemisée à manteaux en marbre clair, salle à manger, vestibule carrelé, cinq chambres à coucher, deux manteaux de cheminée en marbre à l'étage supérieur, aussi une cuisine à deux étages en briques, couverte en ardoises. Il y a une cave, un cellier, et six chambres à coucher avec galerie de côté, cabinets, lieux d'aisance, hydrant, citerne, cour pavée en briques et en dalles, la propriété est à un aussi arrière au ancien à un étage couvert en ardoises.

Cette propriété porte le numéro municipal 45 de la rue Toulouse.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1885, à raison de $50 par mois payable mensuellement.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourgogne, Canal et Remparts mesurant 21 pieds 4 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 97 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages connue par le No 176 rue Douane ayant au rez de chaussée, deux salons, un cabinet, porte à coulisse. Deux chambres dans chacun des étages du deuxième et troisième, une cuisine en briques à deux étages, 4 chambres, cave, citerne, briquetée, water works, lieux d'aisance, etc, gaz dans toute la maison, balcon en fer faisant face à la rue Douane, allée, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1885 à raison de $35 par mois payable mensuellement.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, l'Hôpital, Hôpital et Chartres, mesurant 29 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 74 pieds 4 pouces.

Les améliorations comprennent une élégante résidence en briques pour famille à deux étages, connue par le No 60 rue Hôpital avec une large vestibule en marbre au rez de chaussée, salon, salle à manger et corridor, 5 chambres, cabinet, au premier étage, une cuisine à deux étages avec 4 chambres, chambre à charbon, waterworks, deux cuves, lieux d'aisance, allée, etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1885 à raison de $40 par mois payables mensuellement.

7° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, désigné par la lettre A dans l'ilet borné par les rues Levée, Espagne, Mandeville et Victoire, mesurant 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur et face à la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur l'autre ligne de la lettre B.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, le rez de chaussée est occupé comme boutique, ayant cinq chambres dans les étages supérieurs une cuisine en briques à deux étages avec deux chambres, waterworks gaz, etc.

8° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent touchant à la propriété ci-dessus décrite désigné par la lettre B, mesurant 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur irrégulière de 80 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à trois étages, le rez de chaussée est occupé par un magasin et les étages supérieurs sont divisés en appartements, une cuisine en briques à deux étages avec deux chambres lieux d'aisance etc., et porte le numéro municipal 81 rue Levée.

9° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations, touchant à la propriété ci-dessus désigné par la lettre C mesurant 19 pieds 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur irrégulière de 80 pieds. Les améliorations sont les mêmes que celle ci-dessus et porte le numéro municipal No 82 rue Levée.

10° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacents aux dernières, désignées par la lettre D mesurant 19 pieds de face rue Levée sur une profondeur irrégulière de 79 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, le rez de chaussée de laquelle est occupé comme —— et les étages supérieurs sont divisés en appartements, et portent le numéro municipal 83 rue Levée.

11° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, adjacent au dernier, désigné par la lettre E et mesurant 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face rue Levée sur une profondeur irrégulière de 79 pieds. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, et les étages supérieurs sont divisés en appartements et porte le numéro municipal 84 rue Levée. Les propriétés A B C D et E ci-dessus décrites, seront vendus avec privilège d'une allée en commun, faisant face rue Mandeville. Pour les dimensions précises, voir le plan à la Bourse.

12° Un terrain avec bâtisses et améliorations, situé dans le 3me district de cette ville carré d'ilet borné par les rues Annette, Claiborne, Derbigny et St Antoine mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face rue Annette, sur une profondeur de 92 pieds 7 pouces. Les améliorations comprennent une maison double ayant 4 chambres dépendances, lieux d'aisance, etc. et connu sous le No 115 rue Annette.

13° Un terrain avec bâtisses et améliorations, dans le 3me district de cette ville carré d'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Washington et Enghien, mesurant 29 pieds 2 pouces et 5 lignes de face rue Dauphine, sur une profondeur et façade, entre lignes parallèles de 151 pieds 6 lignes rue Washington.

Les améliorations comprennent une élégante maison en bois à deux étages, recouverte en ardoises, ayant salon, salle à manger, porte à coulisse, grande galerie latérale au premier étage et deux grandes chambres au premier étage, cuisine à deux étages, dépendances avec 4 chambres, écurie, auvent en bois, cour en partie briquetée, hydrant, citerne gaz, lieux d'aisance, galerie devant et derrière au rez de chaussée et au premier étage, le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le No municipal 551 rue Dauphine.

14° Un terrain dans le Troisième District de cette ville, avec les bâtisses et améliorations, carré d'ilet borné par les rues Levée, Enghien, Victoire et Port, désigné par le No 3 mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue Levée, sur une profondeur de 91 pieds. Les améliorations comprennent

15° Un terrain avec bâtisses et améliorations situé dans le Troisième district de cette ville carré borné par les rues Annette, Marais St Claude et St Antoine, mesurant 31 pieds 2 pouces de face rue Annette, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une maison double confortable ayant 6 chambres, une bâtisse à deux étages attenante avec 4 chambres au rez de chaussée et 4 chambres au-dessus, lieux d'aisance, cuisine, hydrant, gaz, citerne, etc. Connu sous le No 7 rue Annette.

16° Un terrain avec bâtisses et améliorations dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 1, carré d'ilet borné par les rues Champs Elysées, Royale, Chartres et Français, formant le coin des rues Champs-Elysées et

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Royale, mesurant 30 pieds de face rue des Champs Elysées sur une profondeur et façade rue Royale de 95 pieds 11 pouces et 5 lignes.

17° Un terrain avec bâtisses et améliorations situé dans le même district et carré d'ilet désigné par le No 1 mesurant 30 pieds de face rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

18° Un terrain, même district et carré, désigné par le No. 5, mesurant 32 pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de 97 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

SIXIEME DISTRICT.

19° Un terrain situé dans le Sixième District de cette ville désigné par le No 19, carré d'ilet borné par les rues St. Charles, Prytanée, Louisiana Avenue et la propriété des héritiers De La Chaise mesurant 30 pieds de face Avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

20° Deux terrains situés dans le Sixième district de cette ville, désignés par les Nos 11 et 12, carré No 26 compris entre Camp, Magazine, Valmont et Belle Castle mesurant comme suit, le terrain No 11 30 pieds rue du Camp, sur 103 pieds profondeur, entre lignes parallèles et le terrain No 12 formant le coin Camp et Valmont mesure 24 pieds 4 pouces de face à la rue du Camp 58 pieds 8 pouces de profondeur à l'arrière 103 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 11 et 103 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur et de façade rue Valmont.

21° Un terrain situé à Burtheville, Sixième District de cette ville désigné par le No 101, carré d'ilet borné par l'Avenue Henri Clay, Bloomingdale, Bresian et Long et comptant 18 terrains numérotés de un à dix huit inclusivement. Pour les dimensions voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur, et privilège avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou en partie et toutes les clauses usuelles des actes de vente.

Les acquéreurs garderont les bâtisses assurées pour un montant fixé par les vendeurs et transféreront les polices d'assurance aux détenteurs des billets, rembourseront les primes—payeront et assumeront le paiement de toutes les taxes de 1885 en sus du prix d'adjudication et requis de faire un dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant des notaires au gré par les vendeurs au moment de la vente, aux frais des acquéreurs.

7 mars—7 8 14 au j

PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Situées dans le Second et Quatrième District.

Coin Remparts et Ursulines.

Ursulines, entre Remparts et Bourgogne.

Nos. 214 et 216 rue Ste. Anne, entre Marais et Villeré.

Rue Canal, entre David et Salomon.

Nos. 623 et 625 rue Carondelet, entre Thomas et Quatrième.

No. 190 rue Remparts, entre St Anne et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 28 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse St. Charles, rue St. Charles entre Gravier et Commune, les propriétés ci après décrites, à savoir :

SECOND DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 1 A dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et St Philippe, mesurant 32 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et façade entre lignes parallèles de 70 pieds 3 pouces, dans le but formant le coin des rues Remparts et Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le même District et dans le même ilet, désigné par le No 2 A, mesurant 32 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 70 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même ilet que les deux propriétés précédemment décrites, désigné par le No 3 B, mesurant 18 pieds 6 pouces de face à la rue Ursulines, sur 70 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, en briques, couverte en ardoises, avec lieux d'aisance, etc. La citerne qui est sur la propriété appartient au lot No 3 de la propriété. La propriété est désignée par le No municipal —.

4° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 5 de l'ilet No 37 borné par les rues Ste Anne, Marais, St Claude et Villeré, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 74 pieds, et ayant sur la ligne du fond 6 et 32 pieds de largeur.

Les améliorations consistent en une maison en briques avec deux corps de logis, portant les Nos 214 et 216 rue Ste Anne, ayant 3 chambres, un cabinet au rez de chaussée et une chambre et 2 cabinets dans la mansarde pour chaque corps de logis, et une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, etc.

5° Un terrain dans l'ilet borné par les rues Remparts, Douane, Bourgogne et Ste Anne, mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes à la rue Remparts, sur 151 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison basse en briques, couverte en ardoises, portant le No 190 rue Remparts avec cuisine et une seconde bâtisse en bois dans la cour, lieux d'aisance, etc. Pour plus de détails voyez le plan à la Bourse.

Cette propriété est louée à [illegible] par mois.

6° Un terrain dans l'ilet borné par les rues Canal, Salomon, Douane et David, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Canal sur 165 pieds de profondeur.

QUATRIEME DISTRICT.

7° Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Quatrième, Thomas et Baronne, désigné par les Nos 5 et 6, mesurant 23 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages à double corps de logis avec six chambres, cuisine, etc., à deux étages, ayant quatre chambres, une maison de deux étages avec quatre chambres de côté, galerie dans le corps principal, galerie de côté, chambre à charbon, lieux d'aisance, citerne, cabane à bois, etc.

Cette propriété porte les Nos municipaux 623 et 625 rue Carondelet.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du paiement des billets ou de toutes autres clauses usuelles dans les actes de ventes. Les acquéreurs seront tenus de garder les propriétés assurées et de transférer les polices d'assurance, payer les taxes de l'année 1885 en sus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant les notaires désignés par les vendeurs au jour de la vente.

14 mars—14, 15, 21—au 28

Propriétés améliorées de valeur dans le Second District.

Nos. 417 et 419 rue Ste-Anne.

Nos. 365 et 367 rue d'Orléans

No. 387 rue d'Orléans.

Joseph Martin contre Eugene Martin et autres.

Pour un partage.

No 12,771

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No. 46 rue Royale—SAMEDI, 11 avril 1885 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles rue St. Charles, entre Gravier et Commune en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1885 et signé le 29 janvier 1885 et en vertu d'un ordre daté le 23 février 1885 rendu par l'Hon A. I. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1. **Un certain lot de terre,** situé dans le faubourg Tremé, dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Marais et Galvez, mesurant au pied américain 50 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, le dit lot se compose de portions des lots Nos 1, 2 et 3 du dit ilet conformément au plan dressé par A. D'Hemécourt, daté le 22 décembre 1850 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire de cette ville, avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 415, 417 et 419 rue Ste Anne, aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, à double corps de logis, contenant deux chambres et 1 cabinet, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., à chaque corps de logis ; aussi une autre maison en bois à un étage contenant deux chambres, avec cabinet, cuisine, grande galerie sur la façade, citerne, lieux d'aisance, etc., ainsi que l'usage d'une allée commune aux deux propriétés.

2. **Deux certains lots de terre** situés dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Marais et Tonti lesquels sont désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan dressé par J. Communy, arpenteur, en date du 15 septembre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, notaire de cette ville, conformément à ce plan les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent portant les Nos 365 et 367 rue d'Orléans et aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent. Les dites améliorations comprennent deux petits cottages séparés l'un de l'autre et contenant chacun environ 2 chambres avec cabinet, cuisine, citerne, lieux d'aisance etc.

3. **Un lot de terre** situé dans le Second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orléans, St Anne, Tonti et Rocheblave, lequel est désigné par le No 5 sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire de cette ville, le 1er mars 1852, le dit lot mesure au pieds américain 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur 81 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti et qui le divise du lot No 4 et 81 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 6.

Ensemble avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, le dit lot porte le No municipal 387 rue d'Orléans et comprend la jouissance de droits, voies et privilèges qui s'y rattachent. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage contenant 3 chambres avec citerne, lieux d'aisance, etc., ainsi qu'une écurie.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets divisés en coupons au gré des copropriétaires, portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation et le privilège du vendeur. Les édifices devront être toujours assurés pour un montant suffisant au moins à payer les billets, et les polices d'assurance spécifieront que la perte, s'il y en survient, sera payable aux porteurs des dits billets, en cas de procès pour opérer le recouvrement du montant des billets ci-dessus les honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent seront payés par les acquéreurs ou tout le montant du prix de l'adjudication comptant, au gré des acquéreurs.

Les taxes de 1885 seront aussi payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent du montant de l'adjudication pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Charles J. Théard, aux frais des acquéreurs.

7 mars—

L'Abeille [illegible]

Bureaux [illegible]

NOUV[illegible]

SAMEDI [illegible]

ANNONC[illegible]

VENTES [illegible]

Thomas J. [illegible]

COUR CIVILE [illegible]

[illegible]

Andrew Price [illegible]

COUR CIVILE [illegible]

[illegible]

Shérif [illegible]

20 mars—20 2[illegible]

ANNONC[illegible]

VENTE [illegible]

Propriétés [illegible]

Succession [illegible]

COUR CIVILE [illegible]

[illegible]

7 mars—7 14 21

ANNONC[illegible]

Ventes [illegible]

Warren [illegible]

COUR CIVILE [illegible]

[illegible]

12 mars—17 21 22

FEUIL[illegible]

No 10.

Minerve

CHARLES [illegible]

PREMI[illegible]

LE MA[illegible]

Il avait d'autres [illegible] s'expliquer franc[illegible] avec le vieux [illegible] lui montrer qu'il [illegible] turier, mais un [illegible] vulgaire [illegible] que, s'il songeait [illegible] c'est qu'il se sentait [illegible] joignait à son [illegible] de une conviction [illegible] qu'une exhibition [illegible] de ses visées pour [illegible] laid dont il ne [illegible] morale. Enfin, il s[illegible] peut-être à bout d[illegible] force morale en la [illegible] avec l'intérêt, et [illegible] nouveauté, l'effronté [illegible] exaspérement [illegible] le rendre plus malheu[illegible]

Dans ces deux [illegible] plus à craindre de [illegible] vieil officier [illegible] l'affaire suprême qui [illegible]

—Monsieur le [illegible] froideur polie, vous [illegible] pé sur moi. Vous [illegible] énentier vulgaire [illegible] nal, utilisant l'[illegible] ; vanité bourgeoise [illegible]